

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 10 OCTOBRE 2011

ETAIENT PRESENTS : MM. BRODIN, MANCEAU, LEFEVRE, BRIDIER TARLEVE, BERNARD,,
Mmes BORDEAU, CARRE, LE BRIS, CHAUVIERE, FRISON .

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme GENEST et MM. BRIZARD, DENIS.

SECRETAIRE de SEANCE : Alain MANCEAU.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- INFRASTRUCTURE ROUTIERE RN12 / Réalisation du Double-Tourne-à-Gauche
- TRAVAUX Rue de l'Epine
- TRAVAUX Rue de Guinefolle (partie haute)
- TRAVAUX Rue de Guinefolle (partie basse)
- VIREMENTS de CREDITS
- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ANNEE 2009-2010)
- AEP/ TELESURVEILLANCE du RESEAU
- AVENANT N° 01 à la CONVENTION de PRESTATIONS de SERVICES entre la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de MAYENNE et la Commune de ST GEORGES-BUTTAVENT , en date du 15/12/2008
- PROGRAMMATION du CURAGE des LAGUNES
Financement-Consultation bureaux d'étude
- CREATION d'un PLAN d'EAU (réponse de la Police de l'eau)
- POSTE ELECTRIQUE (Ligne 225.000 KV / 90.000 KV) P.A.P Terrain Multisports
- EMPRUNT CRCA (COURT TERME) 125.000 Euros
- ACHATS d'EQUIPEMENTS /PANNEAUX VOIRIE
- HEURES COMPLEMENTAIRES / Mme Marie-Annick DUVAL

INFRASTRUCTURE ROUTIERE RN12 / Réalisation du Double-Tourne-à-Gauche

M. le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du chantier de réalisation du DTAG sur la RN12 qui a commencé fin septembre et des travaux connexes : le planning est respecté à ce jour , sauf pour le fonçage ... le marquage provisoire des voies de roulement pour une meilleure lisibilité des usagers est programmé; les contrôles de portance sont bons; les travaux périphériques (réseaux, nouvelles limites de propriétés,déplacements de clôture etc...) sont en cours et les chiffrages correspondant aux imprévus ... à l'étude.

TRAVAUX Rue de l'Epine

Il est rappelé à l'assemblée que la réalisation du DTAG sur la RN12 a pour objectifs de sécuriser les accès et sorties des riverains actuels et futurs, sur la RN 12, en les regroupant à cet endroit autant que faire se peut.

Ceci implique quelques condamnations de sorties existantes , notamment au sud, et donc de trouver des accords avec les riverains concernés autour de la rue de l'épine par exemple, pour organiser et restructurer la rue afin que les uns et les autres puissent entrer et sortir de leur propriété dans de bonnes conditions .

Les compromis nécessaires ont été trouvés et les autorisations de prise de possession des terres , signées par les propriétaires riverains concernés, sont en cours.

TRAVAUX Rue de Guinefolle (partie haute)

Le conseil municipal est informé que la remise en état et la transformation de la partie haute de la rue de Guinefolle vont commencer , après que le muret à réaliser au droit de la propriété PINCON ait été construit et le bâtiment contigu à la propriété LEPINE - MARTEAU soit abattu... Les réseaux AEP, EDF et Téléphone seront modifiés comme convenu et comme il se doit.

TRAVAUX Rue de Guinefolle (partie basse)

M. le Maire expose à l'assemblée les éléments qui vont participer à la conception de la prolongation de la rue de Guinefolle, jusqu'au bas du versant Est de l'Agglomération (topographie et perspectives du futur tracé qui sera structurant pour le développement futur de l'agglomération, du fait de sa proximité du nouveau carrefour sur la RN12 et des « espaces de vie collective » : centre bourg-mairie-école-garderie-bibliothèque-salles de guinefolle et espaces de loisirs de la commune.

Tous ces éléments ayant vocation à permettre le développement de l'habitat dans cette zone bien exposée et proche des services de proximité.

Les consultations pour le financement et la réalisation d'une première phase de cette extension de la voie de guinefolle, seront entreprises ces prochaines semaines.

DECISION MODIFICATIVE N°03/SERVICE GENERAL
SECTION de FONCTIONNEMENT

Article / Chapitre	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
60621	COMBUSTIBLES	+ 10.000,00	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS	+ 1.000,00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	+ 500,00	
61521	TERRAINS	+ 500,00	
61523	VOIES ET RESEAUX	+ 24.992,00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	+ 2.000,00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE	+ 200,00	
6232	FETES et CEREMONIES	+ 1.000,00	
6455	COTISATIONS ASSURANCE DU PERSONNEL	+ 1.000,00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	+ 100,00	
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION		+ 6.300,00
70878	REMBOURSEMENT FRAIS PAR D'AUTRES		+ 70,00
74718	REDEVABLES		+ 2.000,00
7478	DOTATIONS AUTRES		+ 29.922,00
74835	DOTATIONS AUTRES ORGANISMES		+ 3.000,00
	COMPENSATIONS AU TITRE EXONERATIONS T.F.		
Total de la décision modificative n°03		+ 41.292,00	+ 41.292,00
Pour mémoire B.P. 2011		1.136.151,00	1.136.151,00
Pour mémoire décisions modificatives n°01-02		+135.689,00 -22.000,00	+222.714,00 -109.025,00
TOTAL SECTION de FONCTIONNEMENT		1.291.132,00	1.291.132,00

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ANNEE 2009-2010)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation des maires de présenter à leurs Conseils Municipaux (Loi du 02/02/95), un rapport annuel sur la qualité des services de l'eau et de l'assainissement dans leur commune chaque année.

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les éléments quantitatifs et financiers sont communiqués et étudiés, chaque année à ST GEORGES-BUTTAVENT, dans le cadre du pré-budget de ces services, au mois de décembre, ainsi qu' au moment du Budget Primitif.

Concernant les éléments qualitatifs, il donne connaissance aux membres du Conseil Municipal, d'une synthèse des résultats enregistrés lors des visites de la DDASS 53 qui confirme que l'eau distribuée à ST GEORGES-BUTTAVENT, est conforme aux normes destinées à la consommation humaine.

Il donne ensuite lecture du rapport annuel concernant la nature du service, les indicateurs techniques (ressources, démographie, abonnés, volumes produits et vendus) ; les indicateurs financiers (prix du M3, abonnement, charges d'exploitation et d'investissement du service, évolution et composantes de la tarification).

Le Conseil Municipal prend acte des éléments portés à sa connaissance et approuve les rapports inhérents aux Services d'Eau et Assainissement, selon les paramètres exposés ci-dessus.

La présente délibération et le rapport sus-évoqué seront transmis au représentant de l'Etat dans les formes légales.

AEP/ TELESURVEILLANCE du RESEAU

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il poursuit ses consultations près de plusieurs prestataires de service, pour mettre en place en concertation avec Jean-Marc ESNAULT (responsable technique du service), une télésurveillance du réseau AEP dans un avenir proche ; ceci fait partie avec le programme de détection des fuites, la numérisation et le renouvellement du réseau ...des objectifs du Schéma Directeur AEP, toujours en phase finale.

AVENANT N° 01 à la CONVENTION de PRESTATIONS de SERVICES entre la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de MAYENNE et la Commune de ST GEORGES-BUTTAVENT, en date du 15/12/2008

M. le Maire expose à l'Assemblée que la Convention précédemment signée avec le Pays de Mayenne ayant pour objet la gestion des déchets sélectifs, prenait notamment en compte l'intégration de la Commune de ST GEORGES-BUTTAVENT au contrat Eco-emballages / Communauté de Communes du Pays de Mayenne ... ce n'est plus le cas depuis le 01/01/2011 et la Commune doit faire son affaire de la revente des déchets sélectifs concernés, en lien avec son prestataire de collecte sélective qui n'est plus le même que celui de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne.

En conséquence, ladite convention en date du 15/12/2008 doit être modifiée par Avenant n° 01, pour prendre en compte ce changement : les autres articles de la convention restent en vigueur jusqu'à l'échéance de cette dernière .

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des termes de l'Avenant susdit,

- AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant et toute pièce y afférent.

PROGRAMMATION du CURAGE des LAGUNES Financement-Consultation bureaux d'étude

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a lancé la consultation relative au curage des lagunes de l'Agglomération de ST GEORGES-BUTTAVENT (Etude préalable).

Les bureaux d'Etudes intéressés par cette consultation devront déposer leur dossier en Mairie le 21/11/2011 à 12 H 00, au plus tard.

Parallèlement, les conditions d'aides financières ont été demandées près du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau : l'étude préalable peut faire l'objet d'une subvention de 80 % du montant HT de l'étude.

CREATION d'un PLAN d'EAU (réponse de la Police de l'eau)

M. le Maire informe l'Assemblée de la réponse de la DDT 53 (Police de l'Eau) consécutive au courrier du Maire suite à l'avis défavorable du Service nommé ci-avant, concernant la création d'un plan d'eau par la Commune, dans la Zone de Margantin.

Dans ce courrier, le Maire exposait que, aussi bien lors de la Réorganisation Foncière dans les années 80, que lors de la mise en place des périmètres de protection de captages dans les années 90... la Commune avait démontré son attachement à la protection de l'environnement, d'une part.

D'autre part, le projet de création d'un plan d'eau présenté par la Commune a plusieurs objectifs : apporter du confort aux habitants (agrément, promenades à pieds, pêche...), tout en constituant bassin d'orage et réserve incendie (réduction de la consommation de terres). Il regroupe donc en un seul ouvrage plusieurs fonctions, à un endroit qui paraît judicieux.

Cependant, malgré ces remarques qui semblent pertinentes et soucieuses de l'environnement ... le Service de la Police de l'Eau à la DDT maintien son avis, rappelant notamment que la MISE (Mission Inter Services de l'Eau) et le CODERST (Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) ... ont mis en place une politique interdisant la création de plan d'eau en zone humide (« ainsi ce n'est pas le projet de plan d'eau lui-même qui est visé mais son emplacement en zone humide »).

POSTE ELECTRIQUE (Ligne 225.000 KV / 90.000 KV) P.A.P Terrain Multisports

Le Maire expose à l'Assemblée les dernières informations concernant le projet d'installation du Poste Electrique énoncé en titre et le calendrier annoncé des travaux.

EMPRUNT CRCA (COURT TERME) 125.000 Euros

Considérant les conditions de financement proposées par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, pour les investissements communaux en 2011 et 2012 (SERVICE GENERAL) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 125.000 €, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière d'investissements communaux en 2011 et 2012 pour un montant HT de CENT VINGT CINQ MILLE Euros et ce aux conditions suivantes :

Montant : 125.000 €

Taux révisable Euribor 3 mois moyenné : index de Septembre 2011 + 2,934 %
soit à ce jour 4,47 %

Durée : 24 mois dont 21 mois de différé

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : 125 €

PREND l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Gérard BRODIN, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

ACHATS d'EQUIPEMENTS /PANNEAUX VOIRIE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de panneaux voirie signalant les différents lieux-dits au Nord et au Sud du « Double-Tourne-à-Gauche » en cours de réalisation sur la RN.12. Ces panneaux seront installés sur les voies communales à des emplacements restant à définir. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée (suivent les signatures).